

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le 23 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H35 en présence de :

**PRESENTS** : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL, M BOUSCHON (proc de MF TASTEVIN), S CIVIER, K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de J DAUMAS), I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, T BALAZUC, G SAUCLES, C PASTRE, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, , S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, J BOYER (Proc de A CHARROUD), MC JOUVE, M CEYSSON, B SOUCHE (proc de F CHASSON), A ROUSSET, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 45

Procurations : 6

Votants : 51

Absents : 1

Date de convocation : 17/07/2020

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : R MOULIN.

En présence des suppléants non votants : A MOISAN, L JOFFRE, S CAVIGGIA, T BALAZUC et JP MARRON.

**Objet** : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO).

Considérant l'installation du conseil communautaire, il convient pour tous les marchés passés selon une procédure formalisée dont la valeur est égale ou supérieure aux seuils européens, d'instaurer une commission d'appel d'offres qui devra se réunir pour tous les marchés concernés de l'ouverture des plis jusqu'à attribution, y compris pour leurs avenants/actes modificatifs.

Pour information, à compter du 01/01/2020, les seuils de procédures formalisées sont les suivants :

- 214 000 €HT euros pour les marchés de fournitures et services
- 5 350 000 €HT pour les marchés de travaux et les contrats de concessions.

Cette commission doit être composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du CGCT, soit pour la CCBA de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Le Président de la CCBA, ou son représentant, est Président de la CAO.

L'élection des membres de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel (art L 1411-13 du CGCT).

Le Président indique au conseil avoir reçu 2 listes dont une incomplète.

Liste 1 :

DELEGUES	Civilité	Prénom	NOM	COMMUNE	
TITULAIRES	1	M	Jean-Yves	PONTHER	LABEGUDE
	2	M	Robert	LACROTTE	VALS LES BAINS
	3	M	Philippe	ROUX	ST ETIENNE DE F
	4	M	Gérard	SAUCLES	LAVILLEDIEU
	5	Mme	Martine	TAUPENAS	VESSEAUX

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20200723-DEL23072020-09-  
DE  
Date de télétransmission : 29/07/2020  
Date de réception préfecture : 29/07/2020

<b>SUPPLEANTS</b>	1	M	Marc	GUYON	ST DIDIER
	2	M	Joël	BOYER	UCEL
	3	M	Patrick	MAISONNEUVE	FONS
	4	M	Aurélien	ROUSSET	VALS LES BAINS
	5	M	Alain	DELAYGUE	LABASTIDE / BESORGUES

Liste 2 :

<b>DELEGUES</b>		<b>Civilité</b>	<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>	<b>COMMUNE</b>
<b>TITULAIRES</b>	1	M	André	LAURENT	VINEZAC
<b>SUPPLEANTS</b>	1	M	Benoît	PERRUSSET	AUBENAS

L'assemblée désigne 2 assesseurs : Véronique VANDUYNSLAGER et Jean-Yves PONTHER.

Le Président appelle à procéder aux opérations de vote à bulletin secret.

A l'issue du dépouillement :

La liste 1 obtient 39 Voix

La liste 2 obtient 11 voix

Il y a un bulletin nul.

#### Répartition des sièges de titulaires :

Le quotient électoral est égal à 10 (= 50 suffrages exprimés / 5 sièges à pourvoir)

La liste 1 a obtenu 39 voix divisé par le quotient électoral = 3,9 soit 3 sièges et un solde de 9 voix.

La liste 2 a obtenu 11 voix divisé par le quotient électoral = 1,1 soit 1 siège et un solde de 1 voix.

Le dernier siège à pourvoir est attribué à la liste 1.

Il est procédé à la répartition des sièges de suppléant selon les mêmes modalités.

Le Président proclame les résultats : sont élus 4 titulaires et 4 suppléants de la liste 1, 1 titulaire et 1 suppléant de la liste 2.

La Commission d'Appel d'Offres est présidée par le Président de la CCBA. Elle est composée de :

<b>DELEGUES</b>		<b>Civilité</b>	<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>	<b>COMMUNE</b>
<b>TITULAIRES</b>	1	M	Jean-Yves	PONTHER	LABEGUDE
	2	M	Robert	LACROTTE	VALS LES BAINS
	3	M	Philippe	ROUX	ST ETIENNE DE F
	4	M	Gérard	SAUCLES	LAVILLEDIEU
	5	M	André	LAURENT	VINEZAC
<b>SUPPLEANTS</b>	1	M	Marc	GUYON	ST DIDIER
	2	M	Joël	BOYER	UCEL
	3	M	Patrick	MAISONNEUVE	FONS
	4	M	Aurélien	ROUSSET	VALS LES BAINS
	5	M	Benoît	PERRUSSET	AUBENAS

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 16 juillet 2020

Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20200723-DEL23072020-09-DE  
Date de télétransmission : 29/07/2020  
Date de réception préfecture : 29/07/2020